Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/04/2026 à 17h42
Réference de l'AR : 088-218801843-20260428-2226-DE
Publié le 30/04/2026 ; Affiché le 30/04/2026 ; Rendu exécutoire le 30/04/2026

République Française
*****
Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fremifontaine
*****
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	**11**	**11**

Date de convocation
21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Bibliothèque, sous la présidence de **CHRISTOPHE FIQUEMONT**, Maire.

Présents : **Laurent ANXIONNAT, Michel BEGEL, David COLNEL, Michel DELAITE, Christophe FIQUEMONT, Charlene HUMBERT, Michael JACQUEL, Valerie KASTLER, Carole PIERRAT MICHELIN, Veronique POIROT, Amandine ROBERT.**

Absents : **.**

Représentés : **.**

Monsieur David COLNEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
N° de délibération : 222026

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
11	*0*	*11*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier que lui a adressé la Direction Générale des Finances Publiques concernant l'obligation d'instituer une Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les propositions suivantes :

MEMBRES TITULAIRES :

- M. Pierre EYMANN, M. Dominique VAUBOURG, Mme Lydie FIQUEMONT, M. Guy DELAITE (propriétaire forestier), M. Yvan MARTIN, M. Michel BEGEL, M. David COLNEL, M. Laurent ANXIONNAT, Mme Carole PIERRAT MICHELIN, Mme Amandine ROBERT, Mme Véronique POIROT, M. Michel DELAITE

- **MEMBRES SUPPLEANTS :**

- M Laurent JECHOUX, MME Christine DELAITE, M. Bernard PETIT (propriétaire forestier), MME Lydie FIQUEMONT, M. André CLEMENT, Mme Valérie KASTLER, Mme Anne DELAITE, M; Anthony ROBERT, Mme Camille WALSTER, Mme Charlène HUMBERT, M; Michaël JACQUEL, M; Jean-Jacques MICHELIN, M. Cyril DELAITE.

XXXXXX XXXXXX

CHRISTOPHE FIQUEMONT
2026.04.30 17:28:09 +0200
Ref:10932320-16482333-1-D
Signature numérique
le Maire

CHRISTOPHE FIQUEMONT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 avril 2026
CHRISTOPHE FIQUEMONT,
Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/04/2026 à 17h42
Réference de l'AR : 088-218801843-20260428-2126-DE
Publié le 30/04/2026 ; Affiché le 30/04/2026 ; Rendu exécutoire le 30/04/2026

République Française
*****
Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fremifontaine
*****
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	**11**	**11**

Date de convocation
21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Bibliothèque, sous la présidence de **CHRISTOPHE FIQUEMONT**, Maire.

Présents : **Laurent ANXIONNAT, Michel BEGEL, David COLNEL, Michel DELAITE, Christophe FIQUEMONT, Charlene HUMBERT, Michael JACQUEL, Valerie KASTLER, Carole PIERRAT MICHELIN, Veronique POIROT, Amandine ROBERT.**

Absents : **.**

Représentés : **.**

Monsieur David COLNEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : BAIL DE CHASSE
N° de délibération : 212026

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
11	*0*	*11*	*0*	*0*	*0*

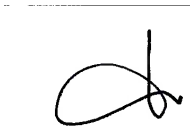
Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le bail de chasse signé avec la société de chasse Saint Hubert. Il y est stipulé que le bail doit être révisé tous les ans au 1er avril.

Après concertation avec le technicien de l'Office National des Forêts, qui lui a présenté un état lieux des tarifs pratiqués sur différentes chasses communales des environs, il apparaît qu'une non-revalorisation pour l'année 2026 serait normale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de de ne pas revaloriser le bail susmentionné,
DECIDE de soumettre cette proposition l'année prochaine à la même période,
DONNE acte à Monsieur le Maire de signer un nouvel avenant au bail en vigueur dans ce sens

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 avril 2026
CHRISTOPHE FIQUEMONT,
Maire



CHRISTOPHE FIQUEMONT

CHRISTOPHE FIQUEMONT
2026.04.30 17:28:06 +0200
Ref:10932317-16482327-1-D
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/04/2026 à 17h40
Réference de l'AR : 088-218801843-20260428-2026-DE
Publié le 30/04/2026 ; Affiché le 30/04/2026 ; Rendu exécutoire le 30/04/2026

République Française
*****
Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fremifontaine
*****
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	**11**	**11**

Date de convocation
21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Bibliothèque, sous la présidence de **CHRISTOPHE FIQUEMONT**, Maire.

Présents : **Laurent ANXIONNAT, Michel BEGEL, David COLNEL, Michel DELAITE, Christophe FIQUEMONT, Charlene HUMBERT, Michael JACQUEL, Valerie KASTLER, Carole PIERRAT MICHELIN, Veronique POIROT, Amandine ROBERT.**

Absents : **.**

Représentés : **.**

Monsieur David COLNEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fêtes et cérémonies
N° de délibération : 202026

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
11	*0*	*11*	*0*	*0*	*0*

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par leur assemblée délibérante, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses imputées au compte 623 « Publicités, publications, relations publiques » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur le Maire propose donc de prendre en charges les dépenses suivantes au compte 623 « fêtes et cérémonies » :

1. D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des Aînés,

2. Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances (50 euros), baptêmes républicains, prime à l'installation (150 euros) récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,

3. Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,

4. Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos),

5. Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations,

Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées dans le cadre de jumelage ou afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget communal 2025 soit 8 000.00 € (huit mille euros).

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget principal 2026 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 avril 2026
CHRISTOPHE FIQUEMONT,
Maire



CHRISTOPHE FIQUEMONT
2026.04.30 17:28:03 +0200
Ref:10932316-16482326-1-D
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/04/2026 à 17h40
Réference de l'AR : 088-218801843-20260428-1926-DE
Publié le 30/04/2026 ; Affiché le 30/04/2026 ; Rendu exécutoire le 30/04/2026

République Française
*****
Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fremifontaine
*****
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	**11**	**11**

Date de convocation
21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Bibliothèque, sous la présidence de **CHRISTOPHE FIQUEMONT**, Maire.

Présents : **Laurent ANXIONNAT, Michel BEGEL, David COLNEL, Michel DELAITE, Christophe FIQUEMONT, Charlene HUMBERT, Michael JACQUEL, Valerie KASTLER, Carole PIERRAT MICHELIN, Veronique POIROT, Amandine ROBERT.**

Absents : **.**

Représentés : **.**

Monsieur David COLNEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs municipaux 2026
N° de délibération : 192026

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
11	*0*	*11*	*0*	*0*	*0*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,
Pour des raisons d'accessibilité il n'est possible de louer la salle en l'état

FIXE le prix des photocopies inchangé ainsi qu'il suit :
- 0.20 euro la copie. Gratuité pour les demandeurs d'emploi et les étudiants ainsi que pour les associations avec une limite de 150 copies par mois.

FIXE le prix pour le columbarium communal :
Habitants de Fremifontaine et propriétaires fonciers bâtis :
- concession de 15 ans 600.00 €
- concession de 30 ans 900.00 €

Pour les personnes extérieures à la commune :
- concession de 15 ans 800.00 €
- concession de 30 ans 1 100.00 €

FIXE à 100.00 le prix de la participation pour la remise en état (si nécessaire) du cimetière après travaux aux entreprises de pompes funèbres,

FIXE le prix des repas de la cantine pour les enfants à 5.10 euros à partir de la rentrée scolaire et pour les adultes à 7.55 euros. Le prix de la garderie restant inchangé à 1 euro la ½ heure pour les Coefficients familiaux inférieurs à 800.00 € ou les foyers non imposables, 1.10 euro la ½ heure pour les Coefficients familiaux supérieurs à 800.00 € ou les foyers imposables.

FIXE la participation forfaitaire aux communes du RPI de 30.00 €/jour d'école pour le transport aller/retour des repas

CHRISTOPHE FIQUEMONT

CHRISTOPHE FIQUEMONT
2026.04.30 17:28:08 +0200
Ref:10932315-16482325-1-D
Signature numérique
le Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 avril 2026
CHRISTOPHE FIQUEMONT,
Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/04/2026 à 17h32
Réference de l'AR : 088-218801843-20260428-1326-DE
Publié le 30/04/2026 ; Affiché le 30/04/2026 ; Rendu exécutoire le 30/04/2026

République Française
*****
Département des Vosges

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Fremifontaine
*****
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	**11**	**11**

Date de convocation
21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Bibliothèque, sous la présidence de **CHRISTOPHE FIQUEMONT**, Maire.

Présents : **Laurent ANXIONNAT, Michel BEGEL, David COLNEL, Michel DELAITE, Christophe FIQUEMONT, Charlene HUMBERT, Michael JACQUEL, Valerie KASTLER, Carole PIERRAT MICHELIN, Veronique POIROT, Amandine ROBERT.**

Absents : **.**

Représentés : **.**

Monsieur David COLNEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2025
N° de délibération : 132026

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
11	*0*	*11*	*0*	*0*	*0*

Après avoir examiné le CFU 2025, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
En application de la Loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction Comptable M57,
Arrête les Comptes de l'exercice 2025.
Après avoir examiné le CFU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le CFU fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	484 922.10 €
Un déficit de fonctionnement de :	0.00 €
Un excédent d'investissement de :	0.00 €
Un déficit d'investissement de :	188 967.67 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	295 954.43 €
Résultat à affecter	295 954.43 €
1) Résultat d'investissement cumulé RI 001	0.00 €
2) Excédent de fonctionnement RI 1068 en investissement	188 967.67 €
3) Excédent antérieur reporté fonctionnement RF 002	295 954.43 €

CHRISTOPHE FIQUEMONT
2026.04.30 17:15:17 +0200
Ref:10932260-16482257-1-D
Signature numérique
le Maire

CHRISTOPHE FIQUEMONT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 30 avril 2026
CHRISTOPHE FIQUEMONT,
Maire